

Avis d'appel public à la concurrence**MISSION DE COORDINATION, DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA GONDOIRE.****Nom et adresse de l'organisme acheteur et de la maîtrise d'ouvrage :****COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE ET GONDOIRE****Domaine de Rentilly - 1 rue de l'Etang****Bussy Saint Martin – BP 29****77607 – MARNE LA VALLEE Cedex 3****Tel : 01 60 35 43 50 – Fax : 01 60 35 43 63 Email : accueil@marneetgondaire.fr****Profil acheteur public : www.marches-securises.fr**

L'avis implique un marché public.

Maîtrise d'œuvre :

Le maître d'œuvre désigné pour les travaux est :

Atelier CEPAGE

18 rue J.-M. Poulmarch – B.P. 217

94203 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 46 58 50 00 - Fax : 01 46 58 88 33

Email : cepage@club-internet.fr**Objet du marché :**

Le présent marché a pour objet une mission de Coordination, de Sécurité et de Protection de la Santé dans le cadre du projet de réhabilitation, et de valorisation de la Vallée de la Gondoire

Type de procédure Procédure adaptée ouverte conformément à l'article 28 du code des marchés publics.**Caractéristiques principales :**

Conformément aux dispositions de la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application (décret n°94-1159 du 26/12/1994), le présent marché porte sur la réalisation d'une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (S.P.S.) relative à une opération de bâtiment de catégorie 2 au sens de l'article R 238-8 du Code du travail en phase de conception et réalisation.

Cette mission est confiée aux fins de contribuer à prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises ou travailleurs indépendants.

Le titulaire est réputé connaître toutes les dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité du chantier et à la santé des travailleurs pouvant s'appliquer à l'opération susvisée.

Le coordonnateur devra mettre en œuvre les principes généraux de prévention, tenir compte des interférences avec les activités d'exploitation sur le site à l'intérieur ou à proximité duquel est implanté le chantier, etc.

La mission s'exerce à partir de la phase de Consultation des Entreprises et en phase réalisation de l'ouvrage.

Durée du marché :

La mission aura une durée globale maximale de 22 mois à compter de la notification de l'ordre de service, comprenant 2 mois pour la reconnaissance de l'opération, et 20 mois de travaux (délai global du marché de travaux).

Les travaux comprennent 1 tranche ferme et 3 tranches conditionnelles :

Tranche ferme

Phase 1 : De la rue du Chatelet jusqu'en haut du chemin du Clos, y compris le drainage de la piste cavalière au droit du haras des Sources à Conches

Phase 2 Du haut du chemin du Clos à Gouvernes à la jonction avec le chemin de la vallée de la Brosse (le long de la RD 217B)

Tranche conditionnelle 1

Réhabilitation d'un étang à Conches

Tranche conditionnelle 2

Création d'une zone humide à Conches en rive droite du ru de la Gondoire, y compris le traitement de l'extrémité de la ruelle Ste Jeanne

Tranche conditionnelle 3

Aménagement d'un petit bois à cheval sur Conches et Chanteloup, à l'aval du bassin de la Jonchère

Cautionnement et garanties exigés : Néant

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandats administratifs.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Présentation des offres

Les soumissions, rédigées en langue française, seront remises contre récépissé ou adressées en recommandé avec accusé de réception sous pli cacheté.

Les soumissions indiqueront la mention :

« MISSION DE COORDINATION ET DE PROTECTION DE LA SANTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT, DE SECURITE E LA VALLEE DE LA GONDOIRE »

Pièces à produire :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

A - Justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics; le candidat devra en particulier fournir :

- **Justifications à produire quant à la situation juridique**

- ✓ Lettre de candidature (type DC1),
- ✓ Déclaration du candidat type DC2
 - le nom et l'adresse du candidat ;
 - si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire;
 - document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC2 non produit)
- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés -K ou K BIS- (art. D. 8222-5 du Code du travail) ou, le cas échéant, une carte d'identification justifiant l'inscription au répertoire des métiers (art. D. 8222-5 du Code du travail), OU tout document équivalent, OU un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an (art. D. 8222-5 du Code du travail), OU tout document équivalent,
- Renseignements relatifs à la nationalité du candidat
- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières

- Engagement écrit du ou de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché
- Justifications à produire quant à la capacité économique et financière
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels
 - Bilans ou extraits de bilans des trois dernières années si le candidat est assujéti à l'obligation d'établir des bilans en vertu de la loi
 - état annuel DC7 (CERFA n° 11 064 * 01) ou le formulaire NOT12 ou tout document équivalent, ou certificats fiscaux et sociaux individuels. Le cas échéant, la déclaration que le candidat verse à ses salariés leurs indemnités de congés payés et ne les met pas au chômage pour cause d'intempéries
- Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique
 - Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les prestations de services ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique
 - Description de l'équipement technique et des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
 - Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise

B - Le projet de marché comprenant :

- ❖ **Un acte d'engagement - document(s) joint(s) à compléter, dater et signer ;**
 - *L'acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptations de sous-traitants et d'agrément de conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexe 2 du cadre d'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder .*
 - *L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue à l'article 9 du cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser au paragraphe E de l'acte d'engagement.*
 - *Les candidats sont tenus de libeller leurs offres en EUROS.*
 - *En cas de groupement, l'acte d'engagement est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.*
- ❖ **La décomposition du Prix Global et Forfaitaire, entièrement complétée, datée et signée**
- ❖ **Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) daté et signé;**
- ❖ **Un mémoire justificatif et explicatif**

La proposition de note méthodologique devra comporter obligatoirement les documents suivants :

- **Les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché et faisant notamment apparaître la méthodologie, les moyens mis en œuvre pour la réalisation de la prestation.**
- **Temps prévisionnel d'intervention, précision du nombre et de la durée des visites inopinées hebdomadaires notamment**
- **Organigramme et CV des intervenants pour des missions sur des travaux de même importance et de même nature**

Jugement des candidatures et des offres

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

En dehors des garanties professionnelles, capacités et références techniques suffisantes, le choix du fournisseur sera effectué en tenant compte uniquement des offres remises par tous les concurrents avant la date limite fixée dans le présent règlement de consultation.

Le choix du fournisseur tiendra compte de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Critères d'attribution :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- **Prix des prestations : 50 points**
- **L'analyse du mémoire technique : 50 points**
 - o Les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché et faisant notamment apparaître la méthodologie, les moyens mis en œuvre pour la réalisation de la prestation. **20 points**
 - o Temps prévisionnel d'intervention, précision du nombre et de la durée des visites inopinées hebdomadaires notamment : **20 points**
 - o Organigramme et CV des intervenants pour des missions sur des travaux de même importance et de même nature : **10 points**

L'offre du candidat qui aura obtenu la note sur 100 la plus élevée sera considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Transmission des offres :

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.marches-securises.fr>

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande à l'adresse suivante :

<p>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE Domaine de Rentilly – 1 rue de l'Étang Bussy-Saint-Martin - BP 29 77607 Marne-la-Vallée cedex 3 Tél : 01.60.35.43.50 - Fax : 01.60.35.43.66 Horaires : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30</p>

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- transmises par voie électronique.
- présentées sur un support papier ou sur un support physique électronique et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal.
- présentées sur un support papier ou sur un support physique électronique et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé.

Le retrait ou la consultation du dossier de consultation sous forme électronique n'oblige pas à une transmission des offres par voie électronique.

La transmission des offres par message électronique n'est pas autorisée.

Dans l'hypothèse d'une présentation sur support physique électronique, le choix du support est laissé à la discrétion du candidat (CD-ROM, clé USB ou tout autre support d'enregistrement de documents électroniques).

Date limite de remise des offres : 22 MAI 2012 à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaires du marché : Entreprise seule ou groupement d'entreprises solidaires.

Le mandataire du groupement d'entreprise conjoint devra être solidaire de chacun des membres du groupement lors de la remise de son offre et pour l'exécution du marché.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

<p><u>Renseignement(s) administratif(s) :</u> Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire Michelle ADAM - Service des Marchés Publics Tél : 01.60.35.43.54 – Télécopie : 01.60.35.43.63 Email : michelle.adam@marneetgondoire.fr</p>	<p><u>Renseignement(s) technique(s) :</u> Communauté d'agglomération de Marne Gondoire Direction de l'Environnement Tel : 01.60. 35.44.55 - Fax : 01.60.35.19.26</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Melun
43, rue du Général De Gaulle - 77008 Melun
Tél. : 01-60-56-66-30 – Télécopie : 01-60-56-66-10.

Date d'envoi à la publication : 4 mai 2012